

ANNEXE 10

RETOUR AU TERRAIN « plan Stop Violence »

Saison 2025 – 2026

REGLEMENT

Il sera fait application du plan STOP VIOLENCE, plan régional en relation avec les 7 Districts

Article 1

Tout licencié n'ayant plus de point au 30 juin 2025 et n'ayant pas fait de demande de récupération de point avant cette date, devra se conformer au programme retour au terrain (cf règlement de la LFHF)